

ASA de Verteillac Sud / Ribérac Nord
Mairie
24320 BERTRIC - BUREE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 09h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A de Verteillac Sud / Ribérac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Goyat Bruno

Mr Signor Lucien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr SIGNOR Lucien se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr GOYAT Bruno, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

- o D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- o D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés
- o Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SIGNOR Lucien

Le Président,
Mr GOYAT Bruno



ASA d'Irrigation
de Verteillac Sud / Ribérac Nord
Mairie
24320 BERTRIC-BURÉE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 09h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A de Verteillac Sud / Ribérac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Goyat Bruno

Mr Signor Lucien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2**Objet :** Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de GOYAT Bruno, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

- * résultat de l'exercice : 8 879.54 €
- * résultat antérieur 157 169.42 €
- * TOTAL A AFFECTER : 166 048.96 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

- * solde d'exécution cumulé : - 20 213.53 €
- * solde des restes à réaliser 0 €
- * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 20 213.53 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 20 213.53 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 145 835.43 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SIGNOR Lucien



Le Président,
Mr GOYAT Bruno

ASA d'Irrigation
de Verteillac Sud / Ribérac Nord
Mairie
24320 BERTRIC-BURÉE



ASA de Verteillac Sud / Ribérac Nord

Mairie

24320 BERTRIC - BUREE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 09h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A de Verteillac Sud / Ribérac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Goyat Bruno

Mr Signor Lucien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Goyat Bruno, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Total de Fonctionnement Dépenses = 515 226.69 €

Total de Fonctionnement Recette = 515 226.69 €

Total Investissement Dépenses = 1 414 916.16 €

Total Investissement Recettes = 1 414 916.16 €

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

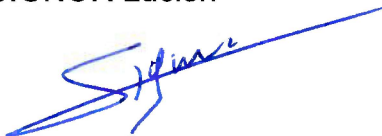
d'APPROUVER le budget primitif 2026

d'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SIGNOR Lucien



Le Président,
Mr GOYAT Bruno

ASA d'Irrigation
de Verteillac Sud / Ribérac Nord
Mairie
24320 BERTRIC-BURÉE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ASA de Verteillac Sud / Ribérac Nord
Mairie
24320 BERTRIC - BUREE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 09h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A de Verteillac Sud / Ribérac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Goyat Bruno

Mr Signor Lucien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOYAT Bruno Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

de DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SIGNOR Lucien



Le Président,
Mr GOYAT Bruno

ASA d'Irrigation
de Verteillac Sud / Ribérac Nord
Mairie
24320 BERTRIC-BURÉE



ASA de Verteillac Sud / Ribérac Nord
Mairie
24320 BERTRIC - BUREE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 09h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A de Verteillac Sud / Ribérac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Goyat Bruno

Mr Signor Lucien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOYAT Bruno, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- Abonnement : 160,00 € / Module appel en avril avec un délai de paiement au 31 mai

- Consommation : 0,14 € / m³

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

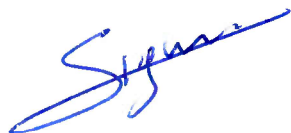
d'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026

d'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SIGNOR Lucien


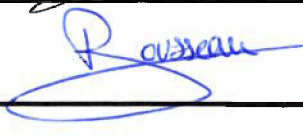


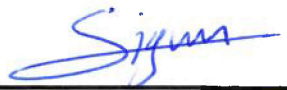
Le Président,
Mr GOYAT Bruno



ASA d'Irrigation
de Verteillac Sud / Ribérac Nord
Mairie
24320 BERTRIC-BURÉE



ASA de Verteillac Sud / Ribérac Nord**Mairie 24320 Bertric Buree****Liste d'émargement du syndicat****Date :** 19/02/2026

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR AUTHIER GAETAN 6 route des alouettes 24600 CELLES	Membre		
MR BOUSSEAU SAMUEL 1473 route des buffades 24320 BOUTELLES-ST-SÉBASTIEN	Membre		
MR CHEYSSOU Jean-Philippe 175 route des hautes vents 24320 BOUTELLES-ST-SÉBASTIEN	Membre		
MR COMIN DAVID 1943 route des blanches terres 24320 VERTEILLAC	Membre		
MR GERBEAUD ROLAND 352 Route Jean Berger 24600 VILLETUREIX	Membre	excusé.	
MR GOYAT Bruno 43 chemin des aigrettes 24320 BERTRIC-BURÉE	Président		
MR MAIGNE Sébastien 624 route Michel Auriac 24320 VERTEILLAC	Membre		
MR SIGNOR LUCIEN 223 route du viveyrol 24320 ST-MARTIAL-VIVEYROL	Membre		
MR TRUFFAUX NICOLAS 678 route du bois panet 24320 CHERVAL	Membre	excusé	

POUVOIR

Je soussigné **COMIN DAVID**, Syndic de L'ASA de Verteillac Sud / Ribérac Nord, donne pouvoir à **M. GOYAT Bruno** de me représenter à la réunion de SYNDICAT le 19 février 2026 à 09H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à **Verteillac**, le **19/02/26**
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir
